



COMMUNIQUE DE PRESSE - 04/07/13

Décisions DNACG prises en première instance et en appel – Agréments délivrés par la DNACG pour la saison 2013/2014

Les décisions de première instance concernant les clubs de Calais (LAF), Les Herbiers et Saint-Louis (LBM) sont définitivement actées, dans la mesure où ces trois clubs n'ont pas fait appel de la décision de refus d'agrément.

Ces différents éléments ont pour conséquence le maintien du Hainaut en Ligue A Féminine, de Saint-Pierre Calais et Saint-Brieuc en Ligue B Masculine puisqu'ils ont d'ores et déjà obtenu l'agrément de la CACCP pour évoluer dans leur division respective.

Par ailleurs, le Conseil Supérieur de la DNACG, organe géré par la FFVB, a rendu aujourd'hui la décision d'appel concernant Montpellier. Ce dernier a reçu l'agrément pour évoluer en Ligue A Masculine mais devra s'acquitter d'une amende pour le retard observé dans l'envoi de ses documents financiers.

Vous trouverez ci-dessous la liste des agréments délivrés pour la saison 2013/2014 :



Ajaccio
Beauvais*
Cannes*
Chaumont*
Lyon*
Montpellier*
Nantes-Rezé*
Narbonne
Paris*
Rennes*
Saint-Nazaire*
Sète*
Toulouse*
Tours*

Béziers*
Cannes
Evreux
Hainaut*
Istres*
Le Cannet*
Mulhouse*
Nantes*
Quimper*
Terville*
Saint-Cloud Paris*
Venelles*

Alès*
Asnières*
Avignon*
Calais*
Cambrai*
Canteleu*
Harnes*
Martigues*
Nancy*
Nice*
Orange*
Plessis-Robinson
Saint-Brieuc
Tourcoing*

* Clubs à la masse salariale brute encadrée

Ligue Nationale de Volley

Service Communication : DANNA Mélanie / Tél : 01 48 84 35 07 / Fax : 01 48 90 76 68/ Portable : 06 42 44 80 55 / m.danna@lnv.fr

